

## Préambule

Comme le dit le dicton « Gouverner c'est prévoir ». C'est pourquoi après le précédent Projet Associatif que nous avons mené à terme et qui a conduit notamment – mais pas seulement (\*) – à la création de l'accueil de jour, il nous est apparu important de réfléchir sur un nouveau projet.

Ainsi, les administrateurs mais aussi la directrice et plus largement l'encadrement ont contribué à l'élaboration de ce document, au cours de quatre réunions dont deux sous forme de séminaire. Le projet associatif est maintenant construit et validé par notre conseil d'administration dans sa séance du 3 mai 2007.

Ce texte, présenté en Assemblée Générale ordinaire de l'A.P.P.S le 1<sup>er</sup> juin 2007, a été adopté sans réserve et à l'unanimité.

Il est maintenant le fil rouge de l'A. P. P. S. pour la période 2007 - 2012 dont le conseil d'administration doit s'emparer pour mener à bien les actions prévues. Légitimement un compte rendu sur l'avancement du Projet Associatif sera fait à chaque assemblée générale durant cette période.

La rédaction et la mise en forme ont été réalisées par Joëlle OLIVIER et Frédéric BONNET.

Un Projet des services va venir en complément de ce Projet Associatif.

Que chacun soit ici remercié pour son apport à cette réflexion.



Patrick MALPHETTES  
*Président*

- (\*)
- Créer une structure d'hébergement temporaire pour personnes dépendantes,
  - Mettre en place un organisme de formation à échelon local, orienté vers l'activité à domicile,
  - Développer des actions locales de promotion de la santé,
  - Mettre en place un « cercle des familles » basé sur le soutien psychologique,
  - Etc.



## Sommaire

### Projet Associatif

Avant-propos 4

#### *I. L'association et ses services*

I.1 Historique et présentation 4

I.2 L'objet associatif 5

I.3 La vie associative 5

I.4 Les valeurs associatives 6

I.5 A.P.P.S. Employeur associatif / entreprise associative 6

I.6 L'environnement de l'association 7

I.7 Les services dans leur environnement concurrentiel 7

#### *II. Le projet associatif*

Orientation N°I => Offrir aux populations des interventions d'aide et de soins équitables, de qualité et favoriser l'accès aux soins par des actions de prévention et de promotion de la santé 9

Orientation N°II => Engager de manière éclairée la responsabilité de l'association envers les clients, les salariés, les financeurs publics 10

Orientation N°III => Améliorer pour consolider les actions entreprises 10

Orientation N°IV => Innover pour se différencier, se diversifier 10

Orientation N°V => Mener une gestion dynamique et rigoureuse 11

Orientation N°VI => Instaurer un plan de communication stratégique 11

### Annexes

Annexe N°1 => Conseil d'Administration 12

Annexe N°2 => Présentation des services 13

Annexe N°3 => Accéder à l'A.P.P.S. 19

## PROJET ASSOCIATIF

### Avant-propos

Ce document fixe les orientations de l'association et des services sur la période 2007 - 2012. Il répond à la volonté du Conseil d'Administration de pérenniser l'association, de l'ancrer comme un acteur économique du territoire et d'offrir de nouveaux services à ses clients tout en restant dans le cadre de sa vocation, soit le maintien à domicile des personnes.

Notre Projet Associatif est porteur de la volonté de l'association de placer le client au centre de nos préoccupations et de considérer sa satisfaction et son bien-être comme les objectifs essentiels de nos orientations.

Le Projet Associatif est un fil conducteur, un référent dans lequel s'inscrivent les décisions et moyens retenus.

La mise en œuvre du projet associatif est suivie par le Conseil d'Administration. Il est ainsi prévu qu'il soit régulièrement évalué et réactualisé.

## I. L'association et ses services

---

### I.1 Historique et présentation

Depuis les années 60, un service médico-social tenu par des religieuses, les Sœurs de Gandalou, assurait les soins à domicile du secteur rural et urbain de Castelsarrasin. La demande importante de soins, le manque de religieuses et l'intérêt croissant porté à la santé par la population sont autant de déterminants qui ont conduit à la fondation d'une association gestionnaire du Centre de Soins Infirmiers (C.S.I).

L'Association Pour la Promotion de la Santé (A.P.P.S) est créée le 26 février 1975, date de l'enregistrement de ses statuts en préfecture.

## **I.2 L'objet associatif**

Article 2 des statuts : « L'Association a pour objet de mettre à la disposition de la population, des services, des établissements et des activités permettant de promouvoir le maintien à domicile des personnes ».

Article 5 des statuts : « L'Association s'appuiera sur les services, prestations et structures suivants :

- Un Centre de Soins Infirmiers (C.S.I) ;
- Un Service de Soins Infirmiers À Domicile (S.S.I.A.D) ;
- Un Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile (S.A.A.D) ;
- Un Accueil de Jour pour personnes en perte d'autonomie (A.J) ;
- Un organisme de formation professionnelle continue (O.F) ;
- Des actions de promotion de la santé.

Ces services ne sont pas limitatifs et selon les partenariats possibles à développer, ils seront modifiés, adaptés et complétés afin de mettre en œuvre l'article 2 des présents statuts.

L'Association est responsable du personnel qu'elle emploie, de sa qualification professionnelle, de sa rémunération, conformément à la législation en vigueur et aux conventions concernant la branche professionnelle. Elle assure la gestion des personnels et du matériel en service.

L'activité de l'Association est respectueuse de toute idéologie religieuse ou politique.

Elle peut souscrire à toute convention avec les organismes publics, semi-publics et privés, ou toute autre association faisant appel à ses services. »

## **I.3 La vie associative**

L'Association est gérée et administrée de façon bénévole et désintéressée par un conseil de 21 membres, élus par les adhérents réunis en Assemblée Générale. Ce conseil élit un bureau qui comprend à minima un Président, un secrétaire, un trésorier. Le bureau a pour mission d'assurer le fonctionnement courant de l'Association. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration.

Par ailleurs, certains administrateurs représentent le Conseil d'Administration :

- En externe et au niveau national, le Président A.P.P.S. est membre du bureau et administrateur fédéral de « A DOMICILE Fédération Nationale » ;
- En interne et avec les salariés, au sein de différentes commissions « Démarche Qualité » et « Cercle des Familles ».

La Directrice assure pour sa part le fonctionnement des services et la liaison entre les salariés et le Conseil d'Administration. Par ailleurs, elle assiste aux réunions du bureau et du Conseil d'Administration, comme expert, avec voix consultative. Elle est force de proposition pour l'élaboration du projet associatif. Elle représente l'association dans les instances partenaires externes.

## **I.4 Les valeurs associatives**

La satisfaction du client dans l'offre de prestation « maintien à domicile des personnes », dans son cadre de vie et en lien avec son entourage.

Partant des valeurs initiales qui animaient ses fondateurs en 1975, l'A.P.P.S. continue d'inscrire ses activités dans la durée en adaptant son investissement associatif et ses convictions aux enjeux du secteur. Qu'il s'agisse de nouvelles exigences réglementaires ou de l'évolution de la demande de ses clients, la réponse de l'association se structure autour de valeurs fortes, porteuses de sens et mobilisatrices :

- Evolution vers une amélioration continue de la qualité du service presté,
- Prise en charge individualisée du client,
- Prise en compte des besoins des aidants,
- Travail en équipe pluridisciplinaire, en partenariat ou en réseau,
- Promotion de la santé par des actions de santé publique,
- Contribution à la maîtrise des dépenses de santé par une offre de services alternative à l'hospitalisation.

## **I.5 A.P.P.S. Employeur associatif / entreprise associative**

Au regard de son nombre de salariés, l'A.P.P.S. est un employeur équivalent à une P.M.E : 40,72 Equivalents Temps Plein (données 2006) soit 76 salariés répartis comme suit : 16 infirmières, 27 aides-soignants, aides médico-psychologiques ou accompagnateurs auprès des personnes âgées, 10 personnels administratifs, 2 agents de service, 15 formateurs occasionnels et 6 personnels de direction et d'encadrement.

Quelques particularités :

- Valorisation du « plus » non obligatoire (formation contrats aidés),
- Pérennité de l'emploi recherchée post-contrat précaire,

- Accueil et accompagnement de stagiaires en formation,
- Politique d'intégration des travailleurs handicapés,
- Pas de Comité d'Entreprise (cf. effectifs) mais budget alloué aux œuvres sociales,
- Communication, transparence : rencontre statutaire Président-salariés.

## **I.6 L'environnement de l'association**

### **I.6.1 Environnement local**

- Localisation semi-rurale,
- Paupérisation accrue constatée,
- Population vieillissante de plus en plus dépendante et souvent atteinte de maladies chroniques ou invalidantes entraînant une fragilité et un besoin d'aide.

### **I.6.2 Les aidants familiaux**

L'évolution sociétale fait que les aidants d'aujourd'hui sont des consommateurs de service et n'acceptent plus ce que les aidants d'hier ont accepté (familles dispersées, épuisées, aides insuffisantes).

## **I.7 Les services dans leur environnement concurrentiel**

### **I.7.1 Centre de Soins Infirmiers (C.S.I)**

Depuis les années 60, le CSI répond aux besoins de santé courants par des actes infirmiers en salle de soins à l'A.P.P.S. et à domicile (cf. présentation des services). Sur le département, le C.S.I réalise 3% des actes de soins ambulatoires (données 2005).

Æ Service certifié ISO 9001 : 2000

## I.7.2 Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)

Créé en 1979, le S.S.I.A.D contribue au maintien à domicile des personnes par des prestations de soins infirmiers (cf. présentation des services).

Æ Service certifié ISO 9001 : 2000

Pour les services C.S.I et S.S.I.A.D, l'A.P.P.S. bénéficie d'une implantation historique et d'une représentation locale forte sur le secteur des soins infirmiers. Une majorité des infirmières libérales intervenant sur le territoire des C.S.I et S.S.I.A.D sont d'anciennes salariées. Dans ce sens, on peut considérer que le C.S.I est « formateur » à la pratique libérale. On ne constate pas pour autant une diminution de notre clientèle.

## I.7.3 Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D)

Créé en mars 2005, agréé « services aux personnes » en mars 2007, le S.A.A.D propose des interventions d'aide et d'accompagnement favorisant le maintien à domicile des personnes (cf. présentation des services). En mai 2007, ce service est en cours de développement.

Localement, ce service constate une implantation historique forte d'autres structures locales ainsi qu'un développement du secteur privé lucratif. Notre agrément qualité nous permet de nous positionner sur les mêmes prestations et secteurs d'intervention.

Ces différents éléments doivent guider nos choix (création propre, rapprochement avec structure existante, etc.)

## I.7.4 Organisme de formation

Créé en décembre 1997, A.P.P.S. Formation s'adresse aux professionnels du secteur d'activité de l'A.P.P.S., élargi aux établissements. Il propose des actions de formation préqualifiantes et des remises à jour des connaissances permettant de renforcer la qualité des interventions menées à domicile et en institution auprès des personnes en perte d'autonomie (cf. présentation des services).

Ce service évolue dans un environnement concurrentiel local et régional très marqué.

### I.7.5 Accueil de jour (A.J)

Créé en décembre 2003, l'Accueil de Jour favorise le maintien à domicile en tant que solution de soulagement des familles. Il s'inscrit dans l'alternative au « tout établissement » ou « tout domicile » en proposant des activités occupationnelles et sociales au client et des moments de répit aux familles (cf. présentation des services).

Les services d'aide à domicile, les maisons de retraite et les structures d'hébergement temporaire proposent aux clients de l'Accueil de Jour des prestations qui peuvent être concurrentielles.

## II. Le projet associatif

---

### Les orientations 2007-2012

**Orientation N°1 Offrir aux populations des interventions d'aide et de soins équitables, de qualité et favoriser l'accès aux soins par des actions de prévention et de promotion de la santé**

- Æ Développer l'activité « services aux personnes », chaînon manquant à notre offre de services : « prise en charge globale d'une personne en perte d'autonomie à domicile » ;
- Æ Créer un S.P.A.S.A.D (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile) ;
- Æ Agir sur les inégalités de santé en lien avec les politiques et les programmes en référence ;
- Æ Adopter une politique d'admission dans les services adaptée aux plus démunis : absence de finances, absence de solution, etc.
- Æ Renforcer et diversifier l'aide aux aidants ;
- Æ Elargir l'association des familles aux décisions concernant leur parent.

## **Orientation N° II Engager de manière éclairée la responsabilité de l'association envers les clients, les salariés, les financeurs publics**

- Æ Maîtriser les différentes dimensions du mandat d'administrateur d'une association médico-sociale : mise à disposition des ressources nécessaires et suffisantes (obligation de moyens), délégation et contrôle ;
- Æ Disposer des connaissances relatives au secteur d'activité nécessaires pour faciliter la prise de décision : organisation d'une journée annuelle de séminaire, de reporting réguliers lors de Conseil d'Administration sur des problématiques de terrain ou des thèmes spécifiques aux services, rédaction et diffusion d'une « Lettre aux administrateurs », etc.
- Æ Instaurer des commissions mixtes administrateurs/salariés ;
- Æ Renforcer la représentativité de l'association en développant le nombre d'adhérents ;
- Æ Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et tendre à pérenniser les emplois à l'issue des contrats précaires, dans le cadre de sa politique de Gestion des Ressources Humaines.

## **Orientation N° III Améliorer pour consolider les actions entreprises**

- Æ Aménager les locaux : accessibilité « handicapés » et distinction entre l'accueil de personnes cohérentes et celui de personnes désorientées/agitées,
- Æ Ouvrir aux publics handicapés : prestations d'accueil de jour, service de mobilité de proximité, etc.
- Æ Mettre en œuvre le projet de médicalisation de l'Accueil de Jour,
- Æ Obtenir et mettre en œuvre l'extension de la capacité du S.S.I.A.D (70 à 90 places avant 2011),
- Æ Repositionner l'activité d'A.P.P.S. Formation.

## **Orientation N° IV Innover pour se différencier, se diversifier**

- Æ Inscrire l'association dans des partenariats et rapprochements constructifs et efficaces, pour un élargissement des prestations à destination de nos clients avec notamment des structures telles que le Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac, l'A.P.F., Alzheimer 82, la C.P.A.M, l'A.D.O.M 82, le C.C.A.S, etc.
- Æ Poursuivre une dynamique d'ouverture sur l'extérieur,

- Æ Développer la dimension psychosociale dans l'offre de services A.P.P.S.,
- Æ Conduire les services et établissements gérés par l'association vers les dispositifs (services, établissements et prestations) relevant des politiques menées en faveur des personnes en situation de handicap.

#### **Orientation N° V Mener une gestion dynamique et rigoureuse**

- Æ Disposer d'outils de suivi de trésorerie et de contrôle budgétaire,
- Æ Favoriser la mutualisation de moyens entre les services,
- Æ Développer la coopération et la coordination inter-services et les outils de suivi des clients communs vers plus d'efficacité,
- Æ Maintenir les certifications acquises et les étendre aux autres activités.

#### **Orientation N° VI Instaurer un plan de communication stratégique**

##### **Communication interne**

- Æ Optimiser les échanges d'informations entre administrateurs et salariés,
- Æ Transmettre les valeurs associatives de l'employeur,
- Æ Valoriser ce que l'A.P.P.S. fait envers les salariés en plus de l'obligatoire réglementé.

##### **Communication externe**

- Æ Faire connaître l'offre de services A.P.P.S.,
- Æ Renforcer localement le positionnement de l'association et de ses services,
- Æ Mettre en œuvre une démarche participative et citoyenne en s'impliquant et en développant les initiatives visant à la promotion des services et à la valorisation du secteur d'activité : café des âges, journées « portes ouvertes », opérations ponctuelles, forums, etc.
- Æ Promouvoir l'association et ses services par l'utilisation de multiples supports,
- Æ Développer, moderniser et mettre à jour le site internet.

## ANNEXE N° 1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Liste des Administrateurs

Æ Issue de l'Assemblée Générale du 9 juin 2006

Les administrateurs ci-après ont contribué à la réflexion conduisant à l'élaboration du Projet Associatif.

Marie-Josée ABRAHAM  
Nadine ACKERMAN  
Marie-Claude BALARAN  
Etiennette CAUSIN  
Yvonne DELBOSC  
Monique DELZERS  
Christian DELZERS  
Evelyne DOTTO  
Serge DURRENS  
Alexandre DUTIL  
Christiane FOUCAULT

André GUINVARCH  
Nicole LACASSAGNE  
Jean LACASSAGNE  
Jean MALLET  
Patrick MALPHETTES  
Alain MESSEGUE  
Monique MOLINIE  
Hélène MOUSSAC  
Daniel VAN HAMME  
Anne-Marie VERDIER

Æ Issue de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2007

Les administrateurs ci-après, ont désormais en charge la mise en œuvre et le suivi du Projet Associatif.

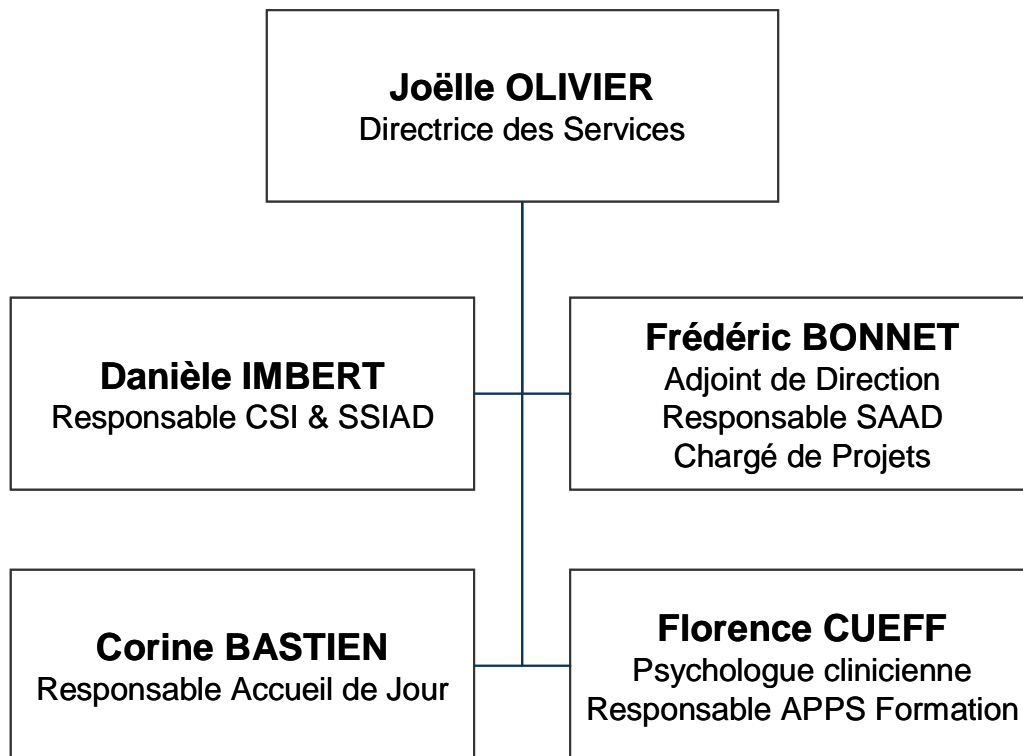
Marie-Josée ABRAHAM  
Marie-Claude BALARAN  
Bernard BLANC  
Etiennette CAUSIN  
Yvonne DELBOSC  
Monique DELZERS  
Christian DELZERS  
Evelyne DOTTO  
Serge DURRENS  
Alexandre DUTIL  
Christiane FOUCAULT

André GUINVARCH  
Nicole LACASSAGNE  
Jean LACASSAGNE  
Jean MALLET  
Nadine MALLEVIALLE (ex ACKERMAN)  
Patrick MALPHETTES  
Alain MESSEGUE  
Monique MOLINIE  
Daniel VAN HAMME  
Anne-Marie VERDIER

La directrice des services de l'A.P.P.S., Joëlle OLIVIER, est membre du conseil d'administration comme expert, avec voix consultative, et participe activement aux réunions et travaux de cette instance.

## ANNEXE N° 2 - PRESENTATION DES SERVICES

### Organigramme des Services



Centre de Soins Infirmiers | Certifié ISO 9001 : 2000 depuis octobre 2006

<b>Localisation</b>	1bis, rue Frédéric CAYROU 82100 CASTELSARRASIN
<b>Contacts</b>	T : 05 63 32 42 86 F : 05 63 95 18 45 * : <a href="mailto:appssoins@wanadoo.fr">appssoins@wanadoo.fr</a>
<b>Responsable</b>	Danièle IMBERT
<b>Agrément</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Agrément accordé par le Préfet de Région en 1975</li> <li>– Capacité non limitée</li> <li>– Territoire géographique d'intervention limité</li> </ul>
<b>Clients</b>	Personnes de tout âge, atteintes par une maladie en phase aiguë ou chronique. Groupe de personnes nécessitant une action de prévention.
<b>Objectifs du service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apporter une réponse aux besoins de santé courants, à domicile comme en salle de soins ;</li> <li>■ Dispenser des soins ambulatoires et en assurer la continuité ;</li> <li>■ Mener des actions de santé publique individuelles et/ou collectives.</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Soins infirmiers à domicile et au Centre ;</li> <li>– Actions de prévention à domicile ou au Centre.</li> </ul>
<b>Admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sur prescription médicale, avec accord du médecin conseil pour certains soins définis par la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) ;</li> <li>– Selon cahier des charges des actions de santé publique financées.</li> </ul>
<b>Facturation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Facturation à l'acte avec tiers payant aux caisses d'assurance maladie et mutuelles, par convention. Le ticket modérateur reste à la charge du client en cas d'absence de souscription à une mutuelle ;</li> <li>– Selon cahier des charges des actions de santé publique financées.</li> </ul>
<b>Participation</b>	Assemblée Générale pour les adhérents.
<b>Horaires</b>	<p>Mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la continuité des soins</p> <p>Soins réalisés à domicile 7 jours/7 entre 8H00 et 20H00</p> <p>Soins réalisés au Centre 7 jours/7 entre 7H30 et 7H45 / 11H30 et 12H00 / 15H30 et 16H00 et sur rendez-vous.</p> <p>Secrétariat ouvert de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 sauf dimanches et jours fériés.</p>

Service de Soins Infirmiers À Domicile | Certifié ISO 9001 : 2000 depuis octobre 2003

<b>Localisation</b>	1bis, rue Frédéric CAYROU 82100 CASTELSARRASIN
<b>Contacts</b>	T : 05 63 32 42 86 F : 05 63 95 18 45 * : <a href="mailto:appssoins@wanadoo.fr">appssoins@wanadoo.fr</a>
<b>Responsable</b>	Danièle IMBERT
<b>Agrément</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Agrément accordé par le Préfet de Département en 1979</li> <li>– Service autorisé pour 70 places dont 4 places pour personnes handicapées</li> <li>– Territoire géographique d'intervention limité</li> </ul>
<b>Clients</b>	<p>Conformément aux dispositions de l'article 312-1 du CASF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Personnes âgées de soixante ans et plus, malades ou dépendantes ;</li> <li>– Personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap ;</li> <li>– Personnes adultes de moins de soixante ans atteintes des pathologies chroniques ou présentant une affection.</li> </ul>
<b>Objectifs du service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Eviter l'hospitalisation des personnes âgées, malades et/ou handicapées, lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile ;</li> <li>■ Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ;</li> <li>■ Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission en structure d'hébergement.</li> </ul>
<b>Prestations</b>	Conformément à l'article précité, les services de soins infirmiers à domicile assurent sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.
<b>Admission</b>	Sur prescription médicale avec accord du médecin conseil des caisses.
<b>Facturation</b>	Prise en charge à 100 % Financement du service par dotation globale annuelle fixée par Préfet, sur présentation d'un budget prévisionnel
<b>Participation</b>	Enquête de satisfaction menée tous les deux ans
<b>Horaires</b>	Soins réalisés 7 jours/7 entre 8H00 et 20H00 Secrétariat ouvert de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 sauf dimanches et jours fériés

## Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

<b>Localisation</b>	1bis, rue Frédéric Cayrou 82100 CASTELSARRASIN
<b>Contacts</b>	T : 05 63 32 71 84 F : 05 63 32 71 88 * : <a href="mailto:contact@apps.fr">contact@apps.fr</a>
<b>Responsable</b>	Frédéric BONNET
<b>Agrément</b>	Agrément simple accordé par le Préfet de Région Agrément qualité accordé par le Préfet de Département Conventionnement APA (Allocation Personnalisée Autonomie)
<b>Clients</b>	Toute personne nécessitant une prestation d'aide ou d'accompagnement
<b>Objectifs du service</b>	<p>■ Assurer une aide dans l'accompagnement des gestes quotidiens de la vie</p>
<b>Prestations</b>	<p>Toutes prestations de « services aux personnes » relevant de l'aide et d'accompagnement à la vie quotidienne, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ménage, repassage et préparation des repas ;</li> <li>– Travaux de jardinage et prestation « homme toutes mains » ;</li> <li>– Garde d'enfant et soutien scolaire ;</li> <li>– Aide aux formalités ;</li> <li>– Etc.</li> </ul> <p>Prestations innovantes favorisant le maintien et la qualité de vie à domicile dans le cadre du service prestataire, en particulier un service de « mobilité de proximité ».</p>
<b>Admission</b>	Liées aux conclusions de l'entretien individuel d'évaluation des besoins
<b>Facturation</b>	Facturation au client selon les prestations. Prise en charge financière du Conseil Général possible dans le cadre de l'APA et dans la limite du plan d'aide.
<b>Participation</b>	Enquête de satisfaction menée tous les deux ans
<b>Horaires</b>	7 jours/7 selon les prestations Secrétariat ouvert de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 sauf dimanches et jours fériés

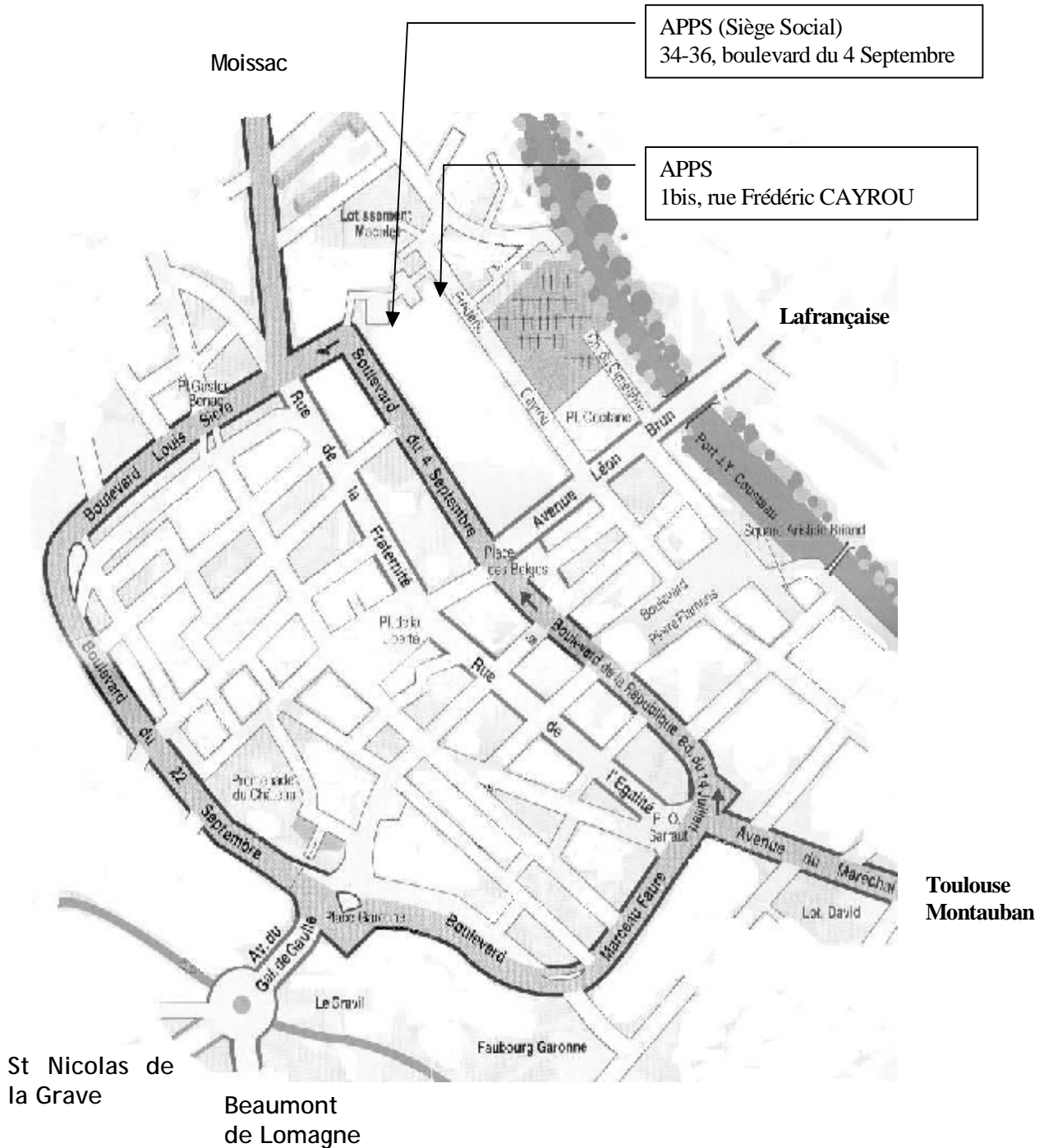
## Accueil de Jour

<b>Adresse</b>	34-36, boulevard du 4 SEPTEMBRE 82100 CASTELSARRASIN
<b>Contacts</b>	T : 05 63 32 71 83 F : 05 63 32 71 88 * : <a href="mailto:contact@apps.fr">contact@apps.fr</a>
<b>Responsable</b>	Corine BASTIEN
<b>Agrément</b>	– Autorisation accordée par le Président du Conseil Général – Capacité limitée à 12 places
<b>Clients</b>	Personnes en difficulté face à l'arrivée ou l'accentuation d'une perte d'autonomie physique ou psychique, personnes dépendantes ou handicapées
<b>Objectifs du service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prévenir la perte d'autonomie des personnes accueillies ;</li> <li>■ Rétablir et/ou maintenir un lien social, lutter contre l'exclusion de cette population ;</li> <li>■ Soulager les familles et leur permettant de « souffler », de marquer une pause ;</li> <li>■ Offrir une situation intermédiaire entre le domicile et l'institution ;</li> <li>■ Préparer à la vie en institution.</li> </ul>
<b>Prestations</b>	Accompagnement social, occupationnel, éducatif, préventif et ludique
<b>Admission</b>	Comportement compatible avec une vie de groupe.
<b>Facturation</b>	Facturation mensuelle au client selon les prestations. Prise en charge financière du Conseil Général possible dans le cadre de l'APA et dans la limite du plan d'aide. Aide possible de la CRAM à hauteur de 20 jours par année civile (prestation « Hébergement temporaire »).
<b>Participation</b>	Groupe d'expression
<b>Horaires</b>	7 jours/7 entre 8H30 et 18H30

## A.P.P.S. Formation

<b>Adresse</b>	34-36, boulevard du 4 SEPTEMBRE 82100 CASTELSARRASIN
<b>Contacts</b>	T : 05 63 32 71 86 F : 05 63 32 71 88 * : <a href="mailto:formation@apps.fr">formation@apps.fr</a>
<b>Responsable</b>	Florence CUEFF
<b>Agrément</b>	Enregistrement auprès des services de la DRTEFP
<b>Clients</b>	---
<b>Objectifs du service</b>	<p><b>Service de proximité destiné aux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Professionnels de l'aide et du soin à domicile ;</li> <li>▣ Professionnels exerçant en établissement type maison de retraite ;</li> <li>▣ Demandeurs d'emploi ayant validé une orientation vers ces différents métiers.</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<p>Formation professionnelle continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte des métiers ou du milieu professionnel (personnes âgées ou handicapées, en institution ou à domicile),</li> <li>- Réactualisation des connaissances,</li> <li>- Validation de parcours et vérification de projets professionnels,</li> <li>- Accompagnement pour la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience),</li> <li>- Accompagnement « démarche qualité »,</li> <li>- Etude de prestations spécifiques selon demande.</li> </ul>
<b>Facturation</b>	Selon la nature de la session de formation considérée (Etat, Département, ANPE, ASSEDIC, OPCA, etc.)
<b>Participation</b>	Assemblée Générale pour les adhérents Réunions d'évaluation des prestations
<b>Horaires</b>	Secrétariat : 8H00-12H00 et 14H00-18H00 les jours ouvrés

## ANNEXE N° 3 - ACCEDER A L'A.P.P.S.



Retrouvez l'A.P.P.S. sur :

[www.apps.fr](http://www.apps.fr)